

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION BC_2025_022

L'an deux mille vingt cinq, le seize juin à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 10 juin 2025, conformément à la loi.

OBJET :

**COMMISSION 4 -
FINANCES - RESSOURCES
HUMAINES -
MUTUALISATION - VOIRIE
- BATIMENTS -
ECLAIRAGE PUBLIC**

BATIMENTS

*Signature d'une
convention avec les
établissements DURIEZ à
TEMPLEUVE-EN-PEVELE
pour la mise à
disposition des réserves
incendie pour le Centre
aquatique*

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Frédéric PRADALIER, Pascal FROMONT, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Thierry LAZARO, José DUHAMEL, Luc MONNET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Didier DALLOY, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Patrick LEMAIRE, procuration à Christian DEVAUX
Régis BUE, procuration à Bernadette SION

Absents excusés :

Benjamin DUMORTIER, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Vinciane FABER, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS

Secrétaire de Séance : Michel DUPONT

Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 28

Procurations : 3

Nombre de votants : 31

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 16 juin 2025

Délibération BC_2025_022

COMMISSION 4 - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION - VOIRIE -

BATIMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC

BATIMENTS

Signature d'une convention avec les établissements DURIEZ à TEMPLEUVE-EN-PEVELE pour la mise à disposition des réserves incendie pour le Centre aquatique

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention avec les Etablissements DURIEZ

Vu le procès-verbal de la Commission d'arrondissement de LILLE pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Le Centre aquatique « Le Chant de l'Eau » a ouvert en octobre 2022.

Le procès-verbal de la commission de sécurité du 11 octobre 2022 émettait un avis favorable à l'ouverture du public. Néanmoins, la Commission de sécurité relevait l'insuffisance de la défense extérieur contre l'incendie. Cette insuffisance pouvait être compensée par la mise à disposition par les Etablissements Duriez, de leurs réserves d'eau de 120 m³ et 240 m³.

Par un courrier du 28 septembre 2022, les Etablissements Duriez ont donné l'usage de ces réserves d'eau. Une convention entre la CCPC et les Etablissements Duriez aurait dû être établie. C'est l'objet de la présente délibération.

Où l'exposé de son Président,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau communautaire :

DÉCIDE (par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S) SUR 31 VOTANTS) :

- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer avec les Établissements DURIEZ la convention de mise à disposition des réserves d'eau de 120 m³ et 240 m³ de ces derniers, au profit du Centre aquatique.***
- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Bureau Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Signé électroniquement par : MICHEL DUPONT
Date de signature : 19/06/2025
Qualité : MICHEL DUPONT, Secrétaire de
SEANCE



Pour extrait conforme,
Le Président,



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Entre la **Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT**

Dont le siège est à PONT-A-MARCQ, 47, rue du général de Gaulle

Représentée par son Président, Monsieur Luc FOUTRY, dûment habilité par délibération BC_2025_....
du Bureau communautaire du 16 juin 2025.

Et

Les Etablissements DURIEZ

Dont le siège est à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, 98, rue de Lille

Représentée par son Président, Monsieur Pierre-Yves DURIEZ

La Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT a aménagé le Centre aquatique « Le Chant de l'Eau » à TEMPLEUVE-EN-PEVELE.

La commission de sécurité a relevé une insuffisance de la défense extérieure contre l'incendie, et avait émis un avis défavorable par procès-verbal du 21/09/2022.

Lors de la 2nde visite, la Commission de sécurité avait levé les réserves à condition de pouvoir bénéficier des réserves d'eau de 120 m³ et de 240 m³ des Etablissements Duriez, voisins.

Par un courrier du 28/09/2022, le Président des Etablissements DURIEZ avait consenti à cette autorisation.

La présente convention a pour objet d'organiser la mise à disposition des réserves d'eau des Etablissements DURIEZ, au profit du Centre aquatique.

Article 1^{er} – Objet

La présente convention a pour objet d'organiser la mise à disposition des réserves d'eau par les Etablissements DURIEZ sur la parcelle AW149, localisée Ruelle Gauthier.

Article 2 – Durée

La mise à disposition des réserves d'eau à usage de réserve incendie est consentie à durée indéterminée.

Article 3 – Contrepartie

La mise à disposition des réserves d'eau est octroyée à titre gratuit par les Etablissements DURIEZ au profit de la communauté de communes pour le Centre aquatique « Le Chant de l'Eau ».

4 – Accès aux réserves d'eau

Les accès au site peuvent se faire par le portillon pompier situé au niveau de la bouche à incendie côté Ruelle Gauthier (clé pompier), par le portail accès visiteur situé côté centre aquatique et par le portail d'accès situé Rue de Lille (les codes d'accès seront communiqués aux services d'intervention).

Article 5 – Litiges

Le tribunal compétent est le tribunal administratif de Lille, compétent en son ressort, pour tout litige résultant de la présente convention.

Fait à PONT-A-MARCQ, le 2025,

Fait à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, le 2025,

Le Président de la Communauté de
communes PEVELE CAREMBAULT,

Luc FOUTRY

Le Président de

« Les Etablissements DURIEZ »,

Pierre-Yves DURIEZ

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	BC_2025_022
Objet :	Signature d'une convention avec les établissements DURIEZ de TEMPLEUVE-EN-PEVELE pour la mise à disposition des réserves incendies pour le centre
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	059-200041960-20250616-BC_2025_022-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250616-BC_2025_022-DE-1-1_0.xml	text/xml	979 o
Document principal (Délibération) Nom original : BC_2025_022 _ Signature d'une convention avec les ets DURIEZ _ mise __ disposition des r __ serves incendies pour le centre aquatique.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250616-BC_2025_022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	226.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	24 juin 2025 à 12h02min48s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	24 juin 2025 à 12h02min51s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	24 juin 2025 à 12h02min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 juin 2025 à 12h02min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 juin 2025 à 12h03min03s	Reçu par le MI le 2025-06-24

